



Location salle de Mariage du Château de Matel

AVANT LE MARIAGE :

Nous vous offrons la possibilité de décorer la salle dès le vendredi après-midi de **14h00 à 20h00 maxi**.

Si vous désirez commencer votre décoration dès le matin, vous avez la possibilité de réserver la salle tout le vendredi pour 300€. Dans ce cas vous y avez accès de 9h00 à 20h00.

Pour permettre l'entretien des extérieurs et pour éviter les dégradations dues aux intempéries, **aucune décoration extérieure** ne pourra être réalisée avant le samedi matin. La location **se termine le dimanche à 17h00**.

Rappel :

- **Les chaises que nous fournissons dans la salle de réception ne sont pas des chaises d'extérieurs.**
Si vous désirez avoir des chaises supplémentaires que celles situées à l'extérieur pour votre apéritif ou pour votre repas du dimanche midi pensez à les louer soit auprès de nous (27 maxi) soit auprès d'un loueur (par exemple IZILOC Tél : 04 77 71 64 25)
- Les lancements de lanternes, feux d'artifices non déclarés en préfecture ainsi que **les pétards** sont strictement interdits
- Si le nombre d'enfants de moins de 14 ans est supérieur à 8, pensez à embaucher une personne pour **encadrer les enfants** tout au long de la soirée. Nous pouvons vous trouver des baby-sitters.
- Il est **interdit d'installer des ballons**, des pancartes, des affiches, des drapeaux et plus généralement toutes sortes de décorations dans **l'allée du château de Matel**
- Les jeux de **ballons** (foot, rugby) et plus généralement les activités pouvant entraîner des bris de glace, doivent se pratiquer **dans le parc situé** devant le château
- Si vous utilisez des bougies, pensez à **protéger les supports** par une soucoupe, une serviette...
- Il est formellement interdit de réaliser de la cuisine ou plus généralement de réaliser de la cuisson dans la salle ou l'Espace traiteur.

AVANT VOTRE DEPART

Dans la salle de mariage :

- Passer un rapide coup de balais
- Empiler les chaises par 10 (les mettre contre le mur)
- Plier les tables (les mettre contre le mur)
- Enlever toutes vos décorations et fixations

Espace traiteur

- Nettoyer l'espace traiteur et ranger les extérieurs
Le forfait **nettoyage** ne comprenant pas **l'espace Traiteur**. Aussi, il devra être dans le même état que lors de la prise des lieux. Informez-en votre traiteur ou votre société d'organisation.

Salle petit-déjeuner

- Nous vous offrons le petit-déjeuner ainsi que la salle aussi nous vous demandons de bien vouloir nous rendre les lieux aussi propres que vous les avez trouvés. Aussi pensez à débarrasser, essuyer la table et nettoyer la salle ainsi que la cuisine. Mettre tous les bols, verres, couverts dans le lave-vaisselle.

Les extérieurs

- Enlever toutes vos décorations, accessoires et fixations (cire de bougies, **pétales, confettis**, lanterne, punaises, agrafes...). Si les extérieurs nécessitent une intervention, celle-ci sera facturée forfaitairement 150€.
- Ramasser les verres, bouteilles, objets au sol qui n'étaient pas là lors de la prise des lieux
- Pensez à faire un tour du parc en particulier lors d'un lancement de lanterne ou d'un feu d'artifice.
- Remettre des tables, le salon et chaises déplacées à leur place.

Poubelles

Evacuer vos bouteilles vides et vos cartons

Les bouteilles vides, les cartons et les emballages de votre décoration doivent être enlevés et **emmenés par vos soins. Il existe de nombreux containers proches du château.**

Les déchets domestiques devront être mis dans des **sacs poubelles fermés** et mis dans les containers.

FAIT ET SIGNE EN DEUX ORIGINAUX A le

Le Preneur (nom et signature):

Le Bailleur : SARL Château de Matel